de BUT en BLANC

Bulletin du Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Fédération Syndicale Unitaire

SNICS FSU
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

ACADEMIE DE LILLE
Flash infos SEPTEMBRE 2012

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
Lycée du Détroit
200 rue G Apollinaire
62100 CALAIS
Tel : 06 75 72 21 58
valerieg20@hotmail.fr

Secrétaire Académique adjointe:
DUFOUR Annie
161, rue Basly
62141 EVIN MALMAISON
Tél.: 06/24/41/08/41
annie.dufour1@laposte.net

Secrétaire Départementale Pas de Calais
THILLIEZ Martine
Collège M.Piquet
62330 MOLINGHEM
martine.thillez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F Villon
59127 WALINCOURT
Tel : 03 27 70 04 55
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
.x.trublin@free.fr

NOUS ECRIRE :

SNICS/FSU
La halle aux sucres
28 rue des archives
59 000 LILLE

Nous espérons que votre rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouveaux collègues qui intègrent l'Education nationale.

Vous avez dû recevoir votre fiche de paie de juillet et d'aout et vous apercevoir d'une augmentation salariale ! Effet de nos actions pour la reconnaissance en catégorie A et pour certaines la GIPA (garantie du pouvoir d'achat).
Toutefois cette année scolaire devrait revêtir un enjeu particulier : en effet elle se déroule dans un contexte particulier, un nouveau contexte politique avec l'arrivée de F. HOLLANDE au pouvoir. Nous espérons tous voir s'ouvrir des nouvelles perspectives pour la construction d'une nouvelle société pour la jeunesse, pour l'éducation et la santé.
Le Président de la République a pris l'engagement de refonder l'école : le chantier ouvert cet été doit se terminer en octobre pour déboucher sur une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'école.

En attendant de vous rencontrer lors de l'une de nos réunions.

Nous vous souhaitons bon courage à toutes et tous pour cette nouvelle année scolaire.

Les membres du bureau Académique.

LA CATEGORIE A

Des questions de collègues portent sur la reprise de l'ancienneté initiale au moment du reclassement. Pour rappel, il faut se munir du dernier arrêté, se référer à l'article 22 du statut intitulé « constitution du corps » pour connaître l'échelon auquel on est reclassé. L'ancienneté est prise en compte « dans la limite de la durée moyenne de l'échelon ».
Les collègues les plus anciennes dans les 2 grades initiaux qui pourraient avoir le sentiment de perdre leur ancienneté, doivent pouvoir compter sur les commissaires paritaires du SNICS pour que soit pris en compte leur ancienneté Education nationale au moment des opérations d'avancement.
Le décret le permet, les engagements doivent y conduire. Pour rappel, les propos de Madame Bernard, Sous-Directrice à la DGAFP :« *à la suite des négociations,* ***le Ministre prend l'engagement que les infirmières occupant les indices sommitaux des grades actuels, accèderont toutes durant une période inférieure à 10 ans, au grade supérieur et que les arrêtés définissant les ratios Promus/Promouvables seront calibrés en ce sens. Que les critères retenus seront avant tout des critères d'ancienneté dans la Fonction Publique et dans le corps et qu'il sera tenu compte des départs à la retraite afin que les infirmières les plus anciennes puissent en bénéficier.*** »
Il n'est pas question de laisser passer un barème (secourisme, ICTR, ICTD, …..) au moment de la mise à plat des barèmes d'avancement ! Le SNICS vous tiendra informé de la prochaine CAPA qui traitera de l'avancement.

LE REGIME INDEMNITAIRE

Suite à la sortie de la circulaire de la DGRH du 19 juin 2012 relative à l'enveloppe indemnitaire, le SNICS/FSU a obtenu une audience. Nous vous ferons part des suites apportées à ce dossier.

L'ENQUETE R.O.R.

Après les 6ème et les terminales de lycée l'an dernier, les infirmières de l'Education Nationale sont appelées à contrôler les carnets de santé pour vérifier la couverture vaccinale ROR de tous les élèves de 3ème et de première de lycée.
Les missions d'observation et de surveillance épidémiologique définies par la circulaire n°2001-014 du 12/01/2001, (organiser le recueil et l'exploitation des données statistiques des infirmier(ère)s, émanant de l'ensemble des écoles et des établissements, relatives à l'état de santé des élèves afin de renseigner le ministère de l'éducation nationale et de participer ainsi à la veille épidémiologique) ne sont pas d'accomplir des tâches administratives, au détriment de l'accompagnement, de l'écoute, des prises en charge que seuls les personnels de santé de l'institution peuvent assurer.

G.I.P.A. 2012

G I P A = Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
Elle concerne les collègues qui sont au dernier échelon (soit au 8ème de la classe normale soit 6ème de la classe supérieure) depuis plus de 4 ans dans la catégorie B. Ils ont donc perçu la GIPA en juillet ou aout 2012. Elle est automatiquement versée à ceux des agents de la Fonction publique, titulaires et non titulaires employés de manière continue sur la période de référence, dont le pouvoir d'achat du traitement a régressé entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012.

Appréciable pour ceux à qui elle est versée, elle n'est cependant fondée que par la politique gouvernementale de baisse du pouvoir d'achat du point d'indice des traitements. Elle ne résout pas le problème des agents en début et milieu de carrière qui voient leur situation se dégrader par rapport à celle de leurs aînés.

http://actu.fsu.fr/Calcul-du-montant-de-la-GIPA-2012

Réunions d'informations syndicales

Le SNICS organise plusieurs réunions d'informations syndicales au cours de l'année dans les 2 départements. Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu.

Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuelles, syndiqué(e)s ou non.

Mardi 16 octobre de 14h à 17h à LILLE bureau FSU, halle au sucre, 28 rue des archives

Vendredi 26 octobre de 9h à 12h à BETHUNE bureau FSU62, rue jean Monnet

La convocation est à joindre avec la demande d'autorisation d'absence et à déposer auprès de votre chef d'établissement 8 jours avant la date prévue.
Ces réunions sont un moment d'échanges entre collègues et d'informations sur la profession.
Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).

SYNDICALISATION :

Je suis infirmier(e) à l'Education Nationale - Mais pourquoi me syndiquer ?

- **Au plan personnel :**

De nombreux collègues se retrouvent professionnellement isolés et souvent déstabilisés. Le SNICS peut les aider. La section académique du SNICS diffuse toutes les informations nécessaires sur les droits et les obligations, organise des rencontres pour favoriser les échanges professionnels, informe sur les missions des autres membres de l'équipe pluri professionnelle. Vos élu(e)s SNICS prennent les dispositions nécessaires à la défense des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous représentent et veillent à la préservation de vos droits dans toutes les instances administratives académiques qui traitent de votre carrière et de son évolution, la gestion des infirmières étant académique.

- **Au plan de la représentation professionnelle :**

Celle-ci passe par les partenaires sociaux que sont les syndicats, et c'est en fonction de leur représentativité qu'ils sont associés ou pas aux décisions qui concernent la profession. La place de leader incontesté du SNICS, l'autorise à traiter directement avec les rectorats et le Ministère, à faire des propositions et à les soutenir si nécessaire. Les actions entreprises permettent au SNICS/FSU d'occuper une place de plus en plus valorisée dans le système éducatif mais aussi dans la société.

- **Au plan de l'engagement personnel et professionnel :**

C'est en contribuant à la vie du syndicat et par vos cotisations que vous rendez possible tout le travail réalisé pour gagner. Ce travail a un coût et malgré tous les efforts consentis par notre syndicat pour donner la priorité à la communication et à l'action, pour porter et défendre la parole infirmière, nous sommes tributaires de nos moyens financiers. Seules les cotisations des syndiqué(e)s abondent la trésorerie du syndicat : c'est pourquoi se syndiquer est un engagement commun qui va au-delà de la cotisation versée puisque c'est en fonction de nos échanges, de vos suggestions et de votre détermination à faire aboutir nos dossiers que nous pouvons avancer.

Le SNICS est un syndicat qui a su lier la défense des droits individuels et collectifs des infirmières de l'EN et la promotion de la profession. C'est une des raisons qui explique la confiance croissante que lui attribuent les infirmières et infirmiers au moment des élections professionnelles. Cette confiance renouvelée est aussi due aux résultats obtenus depuis sa création (la circulaire des missions, la RTT, un nouveau statut en 2003, la création de 1500 postes d'infirmières sur 5 ans, la catégorie A).

Mais le SNICS n'est pas une « entité impersonnelle » à laquelle on a recours seulement en cas de besoin. C'est une organisation collective composée d'infirmières et d'infirmiers qui s'engagent tous les jours pour faire entendre les préoccupations individuelles et collectives de la profession.

Le SNICS se nourrit de l'intervention collective des infirmières : dans les manifestations, les colloques, les réunions mais d'abord de l'action individuelle de se syndiquer, action sans laquelle le syndicat ne pourrait exister. Mais rappelons-nous quand même que grâce à l'action syndicale, les échelons gravis plus rapidement, le passage accéléré au second grade, la prise en compte depuis 2003 de l'ancienneté de toute l'activité infirmière antérieure pour les nouveaux entrants et récemment la catégorie A…, ça fait de l'argent en plus tous les mois sur le bulletin de salaire !

Evidemment, il y a encore des batailles à mener pour améliorer le service rendu aux élèves et aux étudiants et pour faire reconnaître les infirmières à leur niveau de responsabilité par une Vrai catégorie A, améliorer les conditions de travail en particulier en internat et défendre notre métier à l'EN… Raison de plus pour ne pas compter sur les autres et agir chacune à sa place en se syndiquant pour donner plus de force à nos actions.

A**ujourd'hui, plus que jamais, chaque infirmière a besoin de l'action collective pour défendre son avenir professionnel.**

Si vous souhaitez vous (re-)syndiquer, compléter la fiche de syndicalisation ci-après "bulletin d'adhésion 2012-2013"

- *Le paiement de la cotisation peut s'échelonner en plusieurs prélèvements.*
- *66% de la cotisation syndicale est déduite de l'impôt*

SE SYNDIQUER : POUR AGIR ENSEMBLE, POUR QUE CA CHANGE ……VRAIMENT !

ACTION SYNDICALE NATIONALE

MANIFESTATION : Non à l'austérité permanente !
Refusons le pacte budgétaire et ouvrons le débat en Europe.

Le SNICS/FSU appellent à participer à la manifestation nationale le :

Dimanche 30 septembre à 13h30 place de la Nation à PARIS.

La FSU organise un transport en bus ouvert à TOUS ; participation de 5 euros pour les syndiqués et 10 euros pour les non syndiqués. ATTENTION : réservation indispensable avant vendredi 28 à 12h.

Bus Lille (9h45) Douai (10h30) pour Paris

Bus Calais (9h) St Omer (9h30) Arras (10h30) pour Paris.

Site à consulter : www.stopausterite.org

INFORMATIONS DIVERSES

Pour les collègues syndiquées

L'ORDRE INFIRMIER

Dans un souci d'économie et de bonne gestion des finances de l'ordre (!!!), le conseil national de l'ordre infirmier a investi de nouveaux locaux à Paris. L'ordre infirmier avait vu grand !!!

Fin de l'ordre infirmier ??? La ministre de la Santé et le gouvernement ont la volonté de modifier la loi du 21 décembre 2006 dans les prochaines semaines. Le SNICS suit le dossier……

L'ACTION SOCIALE

L'action sociale, culturelle et de loisirs en faveur des personnels constitue un élément important de la gestion des ressources humaines. Elle est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de travail.

Vous pouvez contacter :

- La **MGEN** : elle est très impliquée, et depuis longtemps, dans le **soutien direct** à ses adhérents (financier, matériel, psychologique). Elle est à vos côtés dans les moments difficiles.

Recourir à une aide extérieure : (pour effectuer les tâches ménagères ou garder vos enfants, en raison de votre état de santé).
Vous avez besoin d'être écouté en cas de difficulté professionnelle : **Ce service confidentiel, neutre, anonyme et gratuit est mis à la disposition de tous les personnels de l'Éducation nationale qui éprouvent des difficultés d'ordre professionnel ou privé.** Il permet aux personnels EN de s'exprimer librement et de recevoir le soutien de psychologues extérieurs à tout service de l'Éducation nationale.-
Vous recherchez un soutien psychologique dans votre vie personnelle : En cas de difficulté dans votre vie personnelle, vous pouvez ressentir le besoin de recourir à une **aide psychologique**. Dans ce cadre, **la MGEN peut vous verser une participation financière de 8 € par séance individuelle,** effectuée en secteur libéral par un psychologue titulaire d'un DESS ou Master de psychologie clinique.
MGEN 59 : pour les rencontrer : 238 rue de Paris à LILLE
MGEN 62 : pour les rencontrer : 6 avenue du maréchal Koenig à ARRAS
Téléphone : 3676 ou Site : www.mgen.fr

- **La SRIAS : La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale** vient **en complément** de l'action sociale proposée par chaque ministère. Ses actions s'adressent aux agents de la **Fonction Publique d'Etat**, de la Poste et des Télécom. N'hésitez pas à vous rendre sur les différents sites proposés.

Quels sont ces domaines d'intervention ?
La SRIAS et ses partenaires proposent des prestations dans les domaines suivants :
- la restauration (conventions pour l'accès aux restaurants inter administratifs)
- vacances et loisirs
  - ► Accueil en centres de vacances et de loisirs, réduction sur les séjours vacances :
    ARTES (www.artes.asso.fr / 03 28 04 54 54)
    VTF (www.vtf-vacances.com / 03 20 06 71 26)
    ODALYS (www.odalys-vacances.com / 01 58 56 56 68)
  - ► Accès aux manifestations culturelles et sportives (billetterie musée, piscine etc ....)
    APACE LOISIRS (www.apaceloisirs.com / 03 20 52 68 30)
    ELCLA-TS : (www.ecla-ts.fr / 03 20 05 10 12)
    centre minier de Lewarde (www.chm-lewarde.com / 03 27 95 82 82)
    chaine des terrils fosse 11/19 LOOS EN GOHELLE (www.chainedesterrils.eu / 0321281728)
- les Journées Découvertes de la SRIAS :
  AICE (www.aice59-62.org / 03 20 30 88 31)
- l'enfance (réservation de berceaux dans les crèches)
- le logement (mise à disposition de logements aux fonctionnaires)

Comment obtenir des informations ?
Auprès de votre service d'action sociale ministérielle ou en recevant les « News » dans votre boite mail (privée ou professionnelle) par la SRIAS (merci d'en faire la demande à srias@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr).
Sur notre site internet : www.nord-pas-de-calais.territorial.gouv.fr
(en complétant identifiant : srias et mot de passe : srias)

LES C.H.S.C.T.

Les questions de santé et de sécurité dans un établissement scolaire apparaissent rarement comme une priorité, sauf en cas de sinistre ou de problème majeur (cf. la grippe) ! Et pourtant, la recherche d'une sécurité maximum, le souci du bien-être au travail devraient être une préoccupation constante.

Les bâtiments

La qualité des bâtiments et des équipements, l'aménagement des postes de travail et plus largement des conditions de travail visant à prévenir les risques psycho-sociaux jouent un rôle essentiel dans le climat d'un établissement scolaire; en amont, lors de la construction ou de tous les travaux de rénovations et d'amélioration des lieux, la prise en compte, au-delà de la réglementation, de la vie des élèves et des personnels, à leur confort au travail doit s'imposer : problèmes liés à l'ergonomie, la sonorité des bâtiments etc…. Pour les bâtiments et les équipements, la responsabilité de la sécurité revient au chef d'établissement. Son rôle est essentiel dans la mise en cohérence des différents intervenants sur ces questions : des autorités hiérarchiques au maire, conseil général, ou régional, au préfet et aux différents services de secours. Les personnels ont aussi leur rôle à jouer à leur niveau. La réglementation évolue, les sujets dont il faut se préoccuper deviennent de plus en plus nombreux, le temps et parfois les compétences techniques manquent.

Le document unique est à remplir obligatoirement dans chaque établissement : à chaque unité de travail on repère le risque et on y applique des mesures. Ex: dans nos infirmeries, à quels risques sommes-nous confrontés ? Vous pouvez nous contacter pour de plus amples renseignements.

Les instances et représentants à chaque niveau du national aux EPLE

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SECURITE, où le SNICS est représenté par Annie Dufour et Chantal Chantoiseau, fait le point annuellement sur ces questions et formule des propositions pour un meilleur respect de la réglementation et une amélioration de la sécurité dans tous les moments et actes de la vie scolaire.

Les C.H.S. Départementaux et académiques peuvent être des relais dans les établissements, mais doivent aussi impulser une politique de prévention, et de formation des personnels aux risques.

Dans chaque établissement et à l'échelon départemental et régional nous avons des Agents Chargés de la Mise en Œuvre de la sécurité : A.C.M.O. peuvent vous aider à traiter ces questions de santé et de sécurité.

La médecine préventive au personnel de l'Education nationale ???

La sante des personnels n'est certes toujours pas la priorité du Ministère, même si quelques efforts ont été faits suite à nos interventions Mais le manque de médecins de prévention reste le principal obstacle à une réelle prise en compte des besoins !!! La vigilance de tous, le souci de prévention, de sensibilisation et d'éducation aux bons gestes contribuent à l'amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être de tous.

Le Ministre de la Fonction Publique a enfin ouvert les négociations sur les conditions de travail demandées par l'ensemble des organisations syndicales.

S'il a mis en avant le repérage indispensable des questions de santé (stress, troubles musculo-squelettiques, …) il a esquivé la question de l'organisation du travail.

La FSU a exigé au dernier C.H.S.C.T. des moyens pour une véritable politique de prévention.

Sur le site de l'Académie, vous pouvez consulter tous les textes en hygiène et sécurité. Des représentants du S.N.I.C.S. siègent dans différentes instances au niveau départemental, régional et national.

N'hésitez pas à nous contacter : Annie DUFOUR au lycée professionnel de Sallaumines.

A BIENTOT.

LE SNICS/FSU